

Fiche explicative pour les bénévoles/adhérents

Suivi des heures de bénévolat et abandon des frais

Vous avez réalisé du bénévolat pour le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne cette année et nous vous en remercions ! En tant qu'adhérent, vous pouvez bénéficier de l'abandon des frais kilométriques engagés, ce qui vous donne droit à un « reçu fiscal don », déductible des impôts.

Ainsi, nous vous invitons à remplir le tableau « **VALORISATION DU BÉNÉVOLAT** » afin de **quantifier le plus exhaustivement possible** vos missions en tant que bénévole, avec les frais et les heures bénévoles associées, en suivant les instructions ci-dessous.

1. COMPTABILISER ET VALORISER LES HEURES DE BENEVOLAT ?

Pour mener à bien un certain nombre de ses actions, le CEN Auvergne s'appuie sur la contribution de ses bénévoles. La valorisation des contributions volontaires **permet d'affirmer l'importance de l'engagement de ses bénévoles** dans la réalisation du projet associatif. Le temps bénévole peut alors être **évalué et inscrit en comptabilité** permettant au rapport financier d'être en cohérence avec le rapport statutaire. C'est aussi une information primordiale pour nos financeurs, car cela révèle les **coûts complets et réels** de nos actions.

- > **Compléter régulièrement dans l'année le tableau « VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ».** Ce tableau prend en compte l'ensemble des actions que vous réalisez en tant que bénévole au CEN Auvergne. Aidez-vous du deuxième onglet du tableau pour la nomination des activités réalisées.
- > Penser à comptabiliser le temps de déplacement (aller / retour) de chaque activité.
- > Afin de nous faciliter l'analyse statistique, les heures doivent être indiquées de la manière suivante : 1h30 = 1,5 ; 15 min = 0,25.
- > Indiquer également le temps des activités annexes : appel téléphonique / lecture et rédaction de mails ...

2. INTEGRER LES FRAIS KILOMETRIQUES

- > **Lorsque vous notez une action en lien avec vos missions** (Conserv'acteur, communauté des Vieilles branches, communauté des Pulsatilles, groupe Verger, etc...), **ajoutez le nombre de kilomètres parcourus avec votre véhicule. Cela peut concerner le trajet pour vous rendre sur un site naturel ou à une réunion/événement.**
- > Les frais du véhicule sont évalués forfaitairement en fonction du barème kilométrique national spécifique aux bénévoles des associations. Ce barème comporte un seul tarif et s'applique indépendamment de la puissance fiscale de votre véhicule, du type de carburant utilisé et du kilométrage parcouru.
Véhicule automobile : 0,370 €/km
- > Une fois que tous les frais kilométriques seront intégrés dans le tableau, le montant total concernant l'abandon de frais se calcule automatiquement. **L'abandon de frais s'assimile à un don**, vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts (article 200 du Code général des impôts).
- > **Pour rappel, vous devez être adhérent** à jour de cotisation, pour bénéficier de l'abandon des frais.

3. VALIDER LES HEURES DE BENEVOLAT

- > Remettre le **tableau complété et signé** au CEN Auvergne (nathalie.devezeaux@cen-auvergne.fr), **en fin d'année ou au plus tard avant le 31 janvier de l'année n+1.**
- > Cocher la case « Je garantie la validité des frais engagés et des heures bénévoles effectuées ».
- > Le CEN Auvergne vous délivrera un **reçu fiscal courant avril** à l'adresse personnelle de chaque déclarant, attestant du don pour bénéficiaire de la réduction d'impôt.

4. COMMENT VALORISER VOTRE ABANDON DE FRAIS ?

La réduction d'impôt sur le revenu s'élève à **66 % du montant du don. Cette réduction est limitée annuellement à 20 % du revenu imposable.** Cependant, si le don excède cette limite annuelle de 20 %, l'excédent est reporté successivement sur l'année suivante et, si nécessaire, sur les années suivantes et cela jusqu'à la 5ème année incluse.

- > Porter sur sa déclaration de revenus la somme correspondant aux frais abandonnés, **figurant sur le reçu fiscal transmis.**
- > Joindre à cette déclaration de revenus le ou les reçus de dons, ou les conserver si télé-déclaration par internet.
- > Pour plus d'informations, [rendez-vous sur le site du Gouvernement](#) !

Le CEN Auvergne vous remercie pour votre soutien et de votre investissement indispensable au bon fonctionnement de l'association !